RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 09470
Numéro SIREN : 522 193 796
Nom ou dénomination : ALTA BLUE

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2022 sous le numéro de dépôt 55593

Alta Blue

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Alta Blue

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Alta Blue,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Alta Blue relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Anne Herbein

ALTA BLUE

87 RUE DE RICHELIEU

75002 PARIS

Comptes au 31/12/2021

Comptes annuels

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	617 281 994		617 281 994	617 281 994
Créances rattachées à des participations	81 898 651		81 898 651	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**699 180 645**		**699 180 645**	**617 281 994**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	5 327		5 327	2 561
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**5 327**		**5 327**	**2 561**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**699 185 972**		**699 185 972**	**617 284 555**

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques			31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	(dont versé :	406 060 160)	406 060 160	306 102 018
Primes d'émission, de fusion, d'apport			240 000 940	240 000 940
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		)		
Réserve légale			2 545 961	2 545 961
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			48 089 119	48 373 261
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			393 558	-284 142
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			1 364 421	1 364 421
CAPITAUX PROPRES			**698 454 160**	**598 102 460**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	634 343	19 166 487
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5 024	15 608
Dettes fiscales et sociales			92 445	
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**731 812**	**19 182 095**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**699 185 972**	**617 284 555**

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			66 650	52 528
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			**66 650**	**52 528**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-66 650**	**-52 528**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			558 780	300 687
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**558 780**	**300 687**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 127	532 301
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**6 127**	**532 301**
RESULTAT FINANCIER			**552 653**	**-231 614**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**486 003**	**-284 142**

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	92 445	
TOTAL DES PRODUITS	**558 780**	**300 687**
TOTAL DES CHARGES	**165 222**	**584 829**
BENEFICE OU PERTE	**393 558**	**-284 142**

Annexes

Code de Commerce articles L.123-13 à L.123-21 et R.123-195 à R.123-198, Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 homologué par arrêté du 28 décembre 2015 et règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 29 décembre 2016.

Cette annexe est établie en euros. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021.

- Total bilan : 699 185 972 €
- Chiffres d'affaires : 0 €
- Résultat net comptable : 393 558 €

1.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- **Impact de la pandémie**

L'année 2021 a été marquée par les incertitudes liées à l'épidémie de Covid-19. La société a mis en place des mesures de prévention et d'organisation visant à limiter les impacts tout en permettant la continuité de ses activités.

- **Augmentation du capital social**

Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 99 958 141,74 €, par élévation de la valeur nominale des actions de la Société de 18,94 € par action.

1.2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 05 juin 2014 et amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 29 décembre 2016.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020. Aucune modification de la présentation des comptes n'est intervenue.

La durée de l'exercice clos au 31/12/2021 est de douze mois.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect :

- Du principe de prudence,
- De la continuité d'exploitation,
- De la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- De l'indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont susceptibles d'être dépréciés lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif significatif par rapport à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, cette dernière étant appréciée en fonction de critères multiples tels que l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de rentabilité, les perspectives de développement à long terme, la conjoncture. Il est tenu compte de la valeur de marché des actifs détenus par les filiales ou sous filiales.

CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPATIONS ET PRETS

Les créances rattachées aux participations ou les créances rattachées à des participations indirectes de la société sont comptabilisées à leur valeur d'apport ou à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non recouvrement sont dépréciées, en tenant compte notamment des caractéristiques de l'avance, de la capacité de remboursement de la filiale et de ses perspectives d'évolution.

CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non-recouvrement sont inscrites au compte clients douteux. Les dépréciations sont déterminées client par client, en prenant en compte notamment l'ancienneté de la créance, l'avancement des procédures engagées et les garanties obtenues.

IMPOTS

Alta Blue a opté le 1er janvier 2013 pour le régime SIIC prévu à l'article 208C du Code Général des Impôts. Il existe selon ce régime 2 secteurs fiscaux :

• un secteur SIIC exonéré d'impôt sur le résultat, les plus-values de cession d'immeubles et les dividendes perçus dans le cadre de ce même régime ;

• un secteur taxable pour les autres opérations non éligibles au secteur SIIC.

Du fait de l'exonération d'impôt sur les sociétés, la Société s'engage à respecter les 3 conditions de distribution suivantes :

• distribution à hauteur de 95 % des bénéfices provenant des opérations de locations d'immeubles avant la fin de l'exercice qui suit celui de leur réalisation ;

• distribution à hauteur de 70 % des plus-values de cession d'immeubles, de participations dans des sociétés transparentes ayant un objet identique aux SIIC ou de titres de filiales soumises à l'impôt sur les sociétés ayant opté au régime SIIC, avant la fin du deuxième exercice qui suit celui de leur réalisation ;

• distribution de la totalité des dividendes reçus des filiales ayant opté au régime SIIC, au cours de l'exercice qui suit celui de leur perception.

Dans le cadre des dispositions prévues au statut SIIC, la Société doit respecter un ratio minimum de 80 % d'activités éligibles au régime et ne pas être contrôlée à plus de 60 % par un actionnaire ou plusieurs actionnaires agissant de concert.

1.1. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – ACTIF

1.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des titres de participations Aldeta.

1.1.2. Créances

Les créances sur participations sont rémunérées au taux fiscal de 1,17 % pour l'exercice 2021.

1.2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – PASSIF

1.2.1. Capitaux propres

Capitaux Propres	31/12/2020	Affectation	Réduction capital, frais d'émission	Augment. capital et apports	Variation	31/12/2021
Capital Social	306 102 018			99 958 142		406 060 160
Prime d'émission / apport / Ecart de réévaluation	240 000 940					240 000 940
Réserve légale	2 545 961					2 545 961
Réserve disponible						
Report à nouveau	48 373 261	(284 142)				48 089 119
Résultat de l'exercice	(284 142)	284 142			393 558	393 558
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	1 364 421					1 364 421
Total	598 102 460			99 958 142	393 558	698 454 160

Le capital au 31 décembre 2021 s'élève à 406 060 160 euros divisé en 5 277 621 actions de valeur nominale de 76,94 € chacune.

1.2.2. Emprunts et autres dettes

Les avances en compte courant sont rémunérées au taux moyen annuel de 1,17 % pour l'exercice 2021.

1.3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1.3.1. Chiffres d'affaires

Néant.

1.3.2. Résultat financier

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
- Produits d'intérêts sur comptes courants	558 780	300 687
- Remontées filiales		
- Dividendes		
- Reprise sur dépréciation		
Total	**558 780**	**300 687**
Charges financières		
- Pertes sur créances liées à des participations		
- Charges d'intérêts sur comptes courants et emprunts	6 127	532 301
- Remontées filiales		
- Dotations dépréciation créances	-	-
Total	**6 127**	**532 301**
Résultat Financier	**552 653**	**- 231 614**

1.3.3. Résultat exceptionnel

Néant.

1.4. AUTRES INFORMATIONS

1.4.1. Transactions effectuées par la société avec des parties liées non conclues aux conditions normales de marché

La société n'a pas effectué de transactions avec des parties liées qui soient significatives et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

1.4.2. Situation fiscale

La société ALTA BLUE a opté en 2013 pour le régime spécifique d'exonération sur les sociétés institué en faveur des Sociétés d'Investissements Immobilières Cotées (SIIC – article 208 C du CGI).

Ventilation de la charge d'impôt :

	Secteur exonéré	Secteur taxable	Total	Secteur exonéré	Secteur taxable	Total	Secteur exonéré	Secteur taxable	Total
Résultat d'exploitation	-66650		-66 650				-66 650	0	-66 650
Résultat financier		552653	552 653				0	552 653	552 653
Résultat exceptionnel			0				0	0	0
Total	0	0	486 003	-	-	-	-66 650	552 653	486 003

1.4.3. Identité de la société mère consolidant les comptes

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société ALTAREA SCA (RCS PARIS 335 480 877) dont le siège social se situe 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

Des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues au siège de la Société au 87 rue de Richelieu – 75002 Paris.

1.4.4. Evènements postérieurs à la clôture

L'épidémie est toujours en cours en 2022 et il est difficile d'évaluer son impact prolongé sur les activités de la société et ses résultats 2022 qui serait, en tout état de cause, sans conséquence sur la continuité d'exploitation.

1.4.5. Engagement hors bilan

Néant.

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2021

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	81 898 651	81 898 651	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**81 898 651**	**81 898 651**	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 024	5 024		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	92 445	92 445		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	634 343	634 343		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**731 812**	**731 812**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 364 421			1 364 421
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**1 364 421**			**1 364 421**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	**1 364 421**			**1 364 421**

Dotations et reprises d'exploitation	
Dotations et reprises financières	
Dotations et reprises exceptionnelles	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2021

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
4081000000	Factures non parvenues	5 024,40	5 023,94	0,46
4081009000	Factures non parvenues - Groupes et		10 584,00	-10 584,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**5 024,40**	**15 607,94**	**-10 583,54**
TOTAL CHARGES A PAYER		**5 024,40**	**15 607,94**	**-10 583,54**

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Filiales et participations

Déclaration au 31/12/2021

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
ALDETA	79 717 498 389 122 129	100	617 281 994 617 281 994	81 898 651	60 418 264 -28 859 937
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

A00235 - ALTA BLUE
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2021

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	5 277 621			76,94
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

ALTA BLUE
Société par actions simplifiée au capital de 406.060.159,74 €
Siège social : 87 rue de Richelieu - 75002 Paris
522 193 796 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 AVRIL 2022

Résolution d'Affectation du Résultat votée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font ressortir un bénéfice net comptable de 393 558,18 €, décide, sur proposition du Président dans son rapport à l'Assemblée, de l'affecter comme suit :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice	393 558,18 €
- Dotation à la réserve légale soit	19 677,91 €
- Affectation du solde au report à nouveau soit	373 880,27 €
- Formant un bénéfice distribuable de	48 462 999,54 €
- Distribution de dividendes pour une somme globale de soit un dividende d'environ1,15392 € par action	6 090 000,00 €
- Affectation du solde au compte « Report à nouveau » soit	42 372 999,54 €

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter de ce jour.

Après affectation du résultat, le compte « report à nouveau » est égal à 42 372 999,54, et le compte « réserve légale » ressort à 2 565 639,01 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que la Société a opté pour le régime prévu à l'article 208 C du Code général des impôts et est, en conséquence, exonérée d'impôt sur une partie de ses revenus. Il est donc précisé que la fraction du dividende constituant une distribution de revenus au plan fiscal est réputée être prélevée sur des résultats exonérés d'impôt en application dudit régime à concurrence d'un montant au moins égal au montant distribué. Il est toutefois précisé que la distribution de dividendes n'est pas prélevée sur des résultats issus du secteur exonéré de la Société.

En outre, l'Assemblée précise que pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, ce dividende n'est pas éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 du Code Général des Impôts et indique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices clos :

Exercice clos	Montant global des dividendes distribués	Montant des dividendes distribués par action	Montant des dividendes distribués ouvrant droit à l'abattement (1)	Montant des dividendes distribués n'ouvrant pas droit à l'abattement (1)
31/12/2018	0 €	0 €	0	0 €
31/12/2019	0 €	0 €	0	0 €
31/12/2020	0 €	0 €	0	0 €

(1) *la Société ne compte pas d'associés personne physique*

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, en tant que de besoin, que les montants suivants, prélevés sur le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport », ont été versés aux Associés au cours des trois derniers exercices :

Exercice /Date d'Assemblée	Montants versés
Ex. 31-12-2018 / AGM du 23-04-2019	27.000.000 €
Ex. 31-12-2019 / AGM du 28-09-2020	22.600.000 €
Ex. 31-12-2020 / AGOA du 06-05-2021	-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président